

Royaume du Maroc


 Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

2020 مارس 20

La Ministre

0 2131

 Mesdames et Messieurs
Les Directeurs des Agences Urbaines

Agence Urbaine
Arrivée n°
Date	20 Mars 2020

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des mesures préventives pour parer à la propagation du Coronavirus (Covid-19), et conformément aux efforts du gouvernement pour anticiper les effets directs et indirects d'une crise sanitaire, notre principale préoccupation est la préservation de la santé de tous les fonctionnaires ainsi que la facilitation de l'accès des citoyens et des citoyennes aux services publics, en limitant le maximum les déplacements.

Aussi, et en vue de maintenir un service public de qualité permettant aux citoyens et aux promoteurs un accès à l'information et aux services administratifs, il vous ait demandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la généralisation de l'assistance à distance et des services en ligne à travers :

- La dématérialisation des services électroniques notamment, la délivrance de la note de renseignements urbanistiques en ligne « e-note », les requêtes et réclamations en ligne « e-requête », le paiement en ligne des droits et taxes « e-prestations » ;
- La mise en ligne des résultats des commissions d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme ;
- La mise en ligne des documents d'urbanisme homologués « Géoportail » ;
- La consultation en ligne de la réglementation en matière d'urbanisme, des règlements des marchés, des procédures et des documents produits par l'agence urbaine « e-document » ;
- La généralisation des QR Codes ;
- La création de lignes téléphoniques dédiées d'orientation des citoyens et d'assistance technique à l'utilisation des services en ligne ;
- La création de compte dédié au niveau des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) ;

- La sécurisation et la mise à jour régulière des sites web, le développement de versions mobiles (smart phone) et le développement des interfaces en langue arabe.

De même, j'appelle les agences urbaines à se mobiliser davantage et à redoubler les efforts et les initiatives visant à rendre les territoires de plus en plus compétitifs et attractifs en matière d'amélioration du climat des affaires, de simplification des procédures et de promotion de l'investissement à travers l'appui technique et urbanistique aux projets, l'accompagnement technique des opérateurs économiques, l'introduction de la souplesse requise lors de l'examen des dossiers de demande des autorisations d'urbanisme et plus particulièrement dans le monde rural tout en veillant au respect de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, je tiens à attirer votre attention sur le besoin d'instaurer une culture de performance dans la gestion budgétaire de vos établissements et dans les délais de réalisation des marchés au regard de la nouvelle réforme de la loi organique de la loi de finances LOF. A cet effet, je vous prie d'activer les paiements des marchés et prestations en cours.

J'attacherai du prix à ce que vous veillez personnellement à l'application des directives précitées avec la célérité requise et de communiquer aux services de ce Ministère (sur la boîte mail dir.urbanisme@gmail.com) des situations régulières de la mise en œuvre des termes de la présente circulaire ainsi que les difficultés éventuelles rencontrées.

Ministre de l'Aménagement du Territoire
National, de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de la Politique de la Ville

Nouzha BOUCHAREB